



## PUERICULTRICE CADRE DE SANTÉ

## Avancement de grade

Cat. A – filière sociale

Décret 92- 857 du 28 août 1992



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Ariège - Pyrénées

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	CONDITIONS D'AVANCEMENT
PUERICULTRICE CADRE DE SANTÉ	PUERICULTRICE CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ	- <b>3 ans de services effectifs</b> dans le grade ou dans le grade de puéricultrice hors classe du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales <b>ET</b> avoir réussi un <b>examen professionnel</b> .



## PUERICULTRICE CADRE DE SANTÉ

## Avancement de grade

Cat. A – filière sociale



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Ariège - Pyrénées

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	CONDITIONS D'AVANCEMENT
PUERICULTRICE CADRE DE SANTÉ	PUERICULTRICE CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ	<ul style="list-style-type: none"><li>- Examen professionnel <b>ET</b></li><li>- 3 ans de services effectifs dans le grade ou dans le grade de puéricultrice hors classe du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.</li></ul>